

# LA FÉDÉRATION APAJH

Créée en 1962, Fédération d'associations militantes et gestionnaires, la Fédération APAJH Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés, gère elle-même en direct près de 160 établissements et services sur les 700 que compte le mouvement.

Historiquement positionnée sur le champ de l'enfance, la Fédération APAJH propose aujourd'hui des accompagnements pour tout type de handicap et tous les âges de la vie.

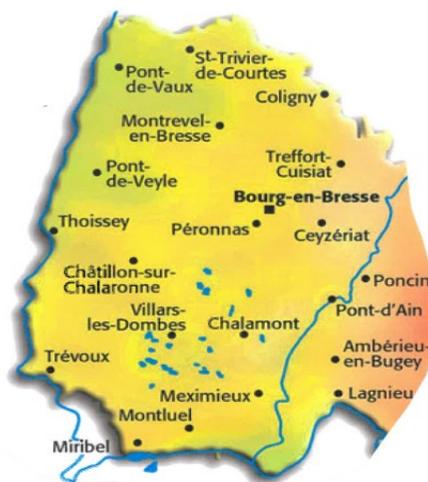
L'APAJH, fait avancer la réflexion et l'action pour assurer à chacun un égal accès aux droits : droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle, droit à une vie intime et affective.

L'APAJH est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, intellectuels, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidants (...).

Très impliquée dans le déploiement du dispositif « Réponse accompagnée pour tous » et fortement mobilisée dans l'évolution de son offre d'accompagnement, la Fédération APAJH souhaite continuer à construire, avec les personnes en situation de handicap et leurs familles, des réponses réellement inclusives, quels que soient la nature et l'intensité du handicap, sur l'ensemble du territoire français.



## LE TERRITOIRE



## POUR NOUS CONTACTER

pcpe01@apajh.asso.fr

☎ 04 74 22 99 99

### Adresse postale

31 allée du luxembourg  
01000 BOURG EN BRESSE

### Adresse physique

19 rue Albert 1er  
01000 BOURG EN BRESSE

Les professionnels se déplacent sur rendez-vous.

Ouverture du lundi au vendredi de 9h-17h



## Pôle de compétences et de prestations externalisées

Le pôle de compétences et de prestations externalisées intervient auprès des jeunes et adultes :

- \* en situation de handicap mental avec ou sans troubles associés, présentant tout type de déficiences,
- \* des personnes présentant des troubles du spectre autistique,
- \* des personnes présentant des troubles psychiques.

Ils concernent en priorité des personnes :

- Sur liste d'attente des établissements ou services médicaux sociaux
- En attente de notification MDPH : le PCPE peut accompagner la personne dans sa demande d'accès aux droits.

Le pôle intervient également auprès des familles et des aidants.

Son objectif est de prévenir le risque de rupture dans le parcours de la personne.

## LES MISSIONS

- Offrir au regard de vos besoins un premier niveau de réponses alors que vous êtes sur liste d'attente ou que vous n'avez pas de notification MDPH
- Chercher avec vous des solutions en réponses à vos besoins
- Coordonner avec vous les réponses possibles

## QUI PEUT APPELER LE PCPE?

- Les personnes concernées
- Les familles : parents, frères, sœurs, grands-parents
- Les aidants
- Les professionnels : de l'éducation nationale, de la santé, des services médicaux-sociaux, de la petite enfance, du monde de l'emploi, de l'entreprise, ....

## LES OBJECTIFS

- Etre à l'écoute de vos demandes, de vos besoins
- Vous proposer une évaluation globale de votre situation qui prend en compte vos compétences, vos ressources
- Identifier avec vous vos priorités et chercher ensemble les réponses possibles
- Vous soutenir dans vos démarches et notamment les accès aux droits (dossier MDPH, ...)
- En cas de besoin, vous apporter un appui dans la coordination des réponses
- Si nécessaire, vous proposer un soutien, un appui pour permettre à vos proches, aux professionnels, impliqués dans votre accompagnement une meilleure compréhension de votre situation, de vos besoins et attentes.

## L'ÉQUIPE : DES COORDONNATEURS

**Le Pôle de compétences et de prestations externalisées s'appuie sur les compétences des professionnels formés au case-management et les ressources des établissements de la Fédération APAJH de l'Ain : SESSAD, IME, SAVS, ESAT, SAJ, Plateforme de répit des aidants non professionnels, Equipe mobile d'accompagnement médico-social pour adultes avec troubles du spectre**

## LES PRESTATIONS PROPOSÉES

Les prestations proposées sont en lien avec les besoins en matière d'autonomie, de participation sociale et de soins somatiques ou psychiques et visent à :

- Prévenir les risques de rupture de parcours
- Intervenir de manière précoce afin de vous aider à trouver le bon interlocuteur qui pourra répondre à vos besoins, vos attentes